

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 mars 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 10**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Acquisition par l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine du volume 3 portant sur le bien cadastré AS 534, 535 et 536 sis 98 avenue Victor Hugo.**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), dans le cadre d'une convention opérationnelle de redynamisation signée le 30 octobre 2019 a acquis pour le compte de la Ville de Tulle l'ancien cinéma Le Palace ainsi que le magasin Kougar,
- Considérant que l'EPFNA, afin d'optimiser l'opération immobilière d'ENEAL à savoir simplifier la démolition de l'ancien cinéma et permettre de créer un local commercial plus grand et plus visible, doit également acquérir le volume 3 à Corrèze Habitat – parcelles AS 534-535-536 sis 98 avenue Victor Hugo,
- Considérant que la cession de ce volume a été validée par Corrèze Habitat, par délibération en date du 19 février 2025, pour le montant d'1 euro,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

**1- Autorise** l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à acquérir le volume 3 portant sur le bien cadastré AS 534, 535 et 536 pour un montant d'un euro décomposé comme suit :

- a) niveau 0 : un escalier d'une surface de base de 12,7m<sup>2</sup>, dont la description altitude inférieure est de 214,23 et supérieure est variable de 217,92 à 218,50.
- b) niveau 0 : un couloir d'une surface de base de 11,4m<sup>2</sup> dont la description altitude inférieure est de 214,30 et supérieure est variable de 217,92 à 218,50.
- c) niveau Surplomb : une bande de terrain bordant le domaine public d'une surface de base de 0,5m<sup>2</sup>, dont la description altitude inférieure est de 214,07 et supérieure est sans limitation.
- d) niveau 1er et Surplomb : une sortie de secours et espace libre d'une surface de base de 19,0m<sup>2</sup>, dont la désignation altitude inférieure est de 218,12 et supérieure est sans limitation.

**2- Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**3- Autorise** l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document.

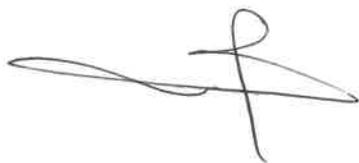
**4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2025  
Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2025

110 - 11032025